ÇA ME CONSERM !

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS

3 septembre 2026

POUR LES MATERNELLES 4 ANS ...

N'oubliez pas que vous avez droit à :

Ressource additionnelle à demi-temps
(mesure dédiée)

- ★ **mesure 11023 :** soutien à la classe au préscolaire
- ★ **objectif :** ajout d'une personne-ressource additionnelle à mi-temps en classe en appui à l'enseignant.e
- ★ la personne-ressource **doit** être spécialisée dans le développement des enfants d'âge préscolaire
- ★ **doit** être présente à mi-temps dans la classe, soit une durée de 11 h 30
- ★ **peut être** une TES ou du SDG
- ★ mesure budgétaire provenant de l'annexe 70 (EN)

Il n'est **pas prévu** que la personne-ressource additionnelle **remplace** du **personnel de soutien ou professionnel** afin de répondre aux besoins d'élèves à risque ou HDAA. Elle ne doit **pas** non plus être **utilisée** pour soutenir un groupe d'élèves ou une activité de l'école **non dédiée** à la **maternelle 4 ans à temps plein.**

Activités ou services destinés aux parents
(mesure dédiée)

- ★ volet parental : prévoit **10 rencontres** offertes aux parents des enfants fréquentant la maternelle 4 ans à temps plein
- ★ **mesure 11022 :** allocation de **210 $ par élèves** pour l'**organisation** de ces rencontres
- ★ aucun temps n'est prescrit pour ces rencontres et elle peuvent avoir lieu durant les activités de formation et d'éveil

Matériel éducatif
(mesure dédiée)

- ★ **mesure 11024 :** allocation de **11 000 $ par nouvelle classe de maternelle 4 ans**
- ★ pour l'**acquisition** de **matériel éducatif** destiné aux enfants des classes de **maternelle 4 ans à temps plein**
- ★ pas d'obligation que l'entièreté des sommes soit consacrée à la nouvelle classe

Pour les 4 et 5 ans

Votre **budget de classe** sert à acheter le matériel périssable. Il est donc **TRÈS IMPORTANT** que vous fassiez des **représentations** à votre CPE et lors de la consultation pour le budget-école en mars pour l'an prochain. En effet, quelques milieux ont réussi à obtenir un budget plus gros (1 000 $ par année) OU un autre budget pour acheter du matériel périssable au préscolaire.

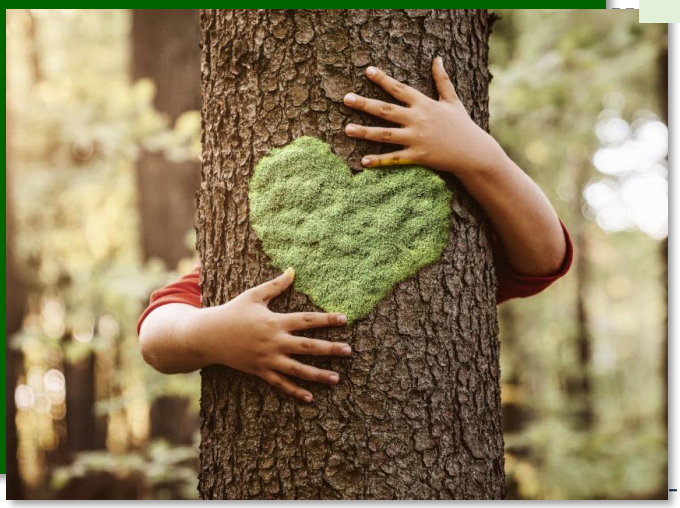
Il n'est **pas prévu** que la **responsabilité** du volet parental de la maternelle 4 ans relève de **l'enseignant.e** qui a une expertise pédagogique. Une **personne-ressource du CSS** devrait assumer cette **responsabilité**. La tâche de l'enseignant.e devrait consister à collaborer et à appuyer cette personne-ressource.

Entente de règlement – temps de pause

En juin dernier, le SERM a conclu avec le Centre de services une importante entente de règlement de près de 1 000 000 $, visant plusieurs griefs collectifs déposés depuis 2017. Ceux-ci réclamaient que certaines portions de présences lors de suppléances occasionnelles ou remplacements à taux horaire et à la leçon soient réputées au travail, et donc rémunérées. Notamment les temps de pause entre 2 périodes de suppléances consécutives.

Les enseignants visés par ces griefs ont reçu les montants associés lors de la **dernière paie de juin 2026**.





Programme d'aide financière

125 000 $ sont disponibles pour vos projets scolaires !

Pour cette nouvelle année scolaire, la **Fondation Monique-Fitz-Back** lance l'appel à projets de son Programme d'aide financière 2027 et distribuera une enveloppe record de 125 000 $ aux établissements éducatifs du Québec membres du Mouvement ACTES de la Centrale des syndicats du Québec, afin de soutenir des projets environnementaux.

↳**Tous les détails ICI**

Rappel !

Le SERM peut se déplacer dans votre milieu afin de discuter de la tâche avec votre équipe-école !

Il suffit de prendre rendez-vous avec l'une des personnes suivantes :

Audrey Loyer
Sébastien Clusiau
Stéphanie Turcot

Saut de paie

Une prise en charge financière pensée pour votre réalité



Desjardins
Caisse de l'Éducation

Votre réalité. Notre prise en charge.
Votre tranquillité d'esprit.

Dans le milieu de l'éducation, les modalités de rémunération peuvent occasionner un saut de paie durant la période estivale. Celui prévu en août 2027 gagne à être anticipé afin d'assurer une tranquillité financière continue. La Caisse Desjardins de l'Éducation propose une solution d'épargne avantageuse pour vous accompagner, sans stress ni casse tête budgétaire.

Une solution pensée pour vous

Le compte épargne prévoyance vous permet de mettre de côté, progressivement et selon votre capacité financière, un montant destiné à compenser la paie absente au moment du décalage.

Pour nous joindre :
caisseeducation@desjardins.com
caisseeducation.ca

Principales caractéristiques du compte épargne prévoyance :

- Bonification unique de **100 $** au premier **1 000 $** accumulé.
- Un minimum de 10 prélèvements automatiques programmés est requis.
- Liberté de choisir le montant, l'objectif d'épargne et la date de début des prélèvements.

Exemples de simulations d'épargne :

Versement par paie	26 paies	18 paies	12 paies
80 $	2 180 $	1 540 $	1 060 $
100 $	2 700 $	1 900 $	1 300 $
120 $	3 220 $	2 260 $	1 540 $
140 $	3 740 $	2 620 $	1 780 $

Les montants présentés incluent la bonification et sont fournis à titre indicatif. Ils peuvent varier selon le nombre réel de paies restantes avant août 2027 et n'incluent pas les rendements potentiels du compte.

Prendre rendez vous pour adhérer à l'épargne prévoyance : Formulaire – Épargne prévoyance

L'adhésion à cette solution est réservée aux membres de la Caisse Desjardins de l'Éducation. Si vous ne détenez pas encore de compte à la Caisse de l'Éducation, l'ouverture d'un compte sera requise afin de bénéficier du programme.

À surveiller !

22 septembre
Session d'information pour les nouvelles personnes déléguées

14 octobre
Session d'information sur le CPE

15 octobre
Session d'information sur les droits parentaux

29 octobre
Session d'information pour les nouveaux membres du personnel enseignant

Détails et inscriptions à venir !
Vérifiez vos courriels !